

DELIBERATION N° 95/26/06-11 – DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Conseil Municipal est représenté au Comité Départemental de la Prévention Routière.

Il propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur SIMON Pierre.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

– désigne Monsieur SIMON Pierre pour représenter la Commune au Comité Départemental de la Prévention Routière.